



Gazette du Pyla

Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

édito



L'année 2021 qui s'achève aura à nouveau été difficile du fait du contexte sanitaire, et l'avenir demeure incertain sur ce plan. Néanmoins, nous avons enregistré en ce qui concerne le Pyla plusieurs motifs de satisfaction.

En matière d'urbanisme, la municipalité a adopté à l'unanimité le principe d'une protection renforcée du patrimoine du Pyla lors de son conseil municipal du 23 juin : le classement de notre station en Site Patrimonial Remarquable (le SPR). Plusieurs réunions ont eu lieu depuis entre la mairie, les services de l'État et nous. Compte tenu de la complexité de mise en oeuvre d'un SPR et de l'urgence à protéger le Pyla du fait de la multiplicité des projets « densificateurs », nous avons retenu le principe d'un PLU Patrimonial pour notre station.

S'agissant de la vie quotidienne des Pylatais, plusieurs mesures ont été prises, ou sont à l'étude.

Les moyens de la police municipale ont été considérablement renforcés, avec une augmentation des effectifs, la mise en place de vidéosurveillance embarquée dans certains véhicules, et l'augmentation des rondes nocturnes.

Nous avons entamé un dialogue avec la mairie pour les sujets du stationnement et de la vitesse excessive dans les allées du Pyla. Notons que ces thèmes sont liés à l'urbanisme. En effet notre « voirie partagée » piétons/voitures (mais aussi poussettes, vélos,...) remonte à la création de nos lotissements et donc à la création du

Pyla. Nous ne manquons pas de rappeler systématiquement notre attachement à ces spécificités.

Nous avons également eu des motifs de satisfaction concernant les plages.

La mairie a demandé au SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) de renforcer le rechargement en sable. Elle s'est engagée à nettoyer les plages des gravats inesthétiques et dangereux, à conduire une expérimentation de « plage sans tabac » et à mieux signaler l'interdiction de la présence de nos amis canins sur les plages.

Mais c'est au sujet de la RNN du Banc d'Arguin que nous venons d'avoir un signe encourageant. Il ne s'agit pas de la pose de la balise jaune au niveau de l'avenue des Fauvettes, venant nous rappeler que nous sommes des intrus dans la réserve, ou de l'interdiction faite aux stagiaires du Club de Voile d'accoster sur les petits bancs au motif que ce club serait une « entreprise commerciale ».

Ce signe encourageant concerne le plan de gestion de la réserve, qui, rappelons le, n'a pas été renouvelé depuis quinze ans. Le projet du nouveau plan a été présenté au PNM (Parc Naturel Marin) vendredi 3 décembre et a fait l'objet d'un avis négatif, adopté à une large majorité.

Cet avis se fonde sur des questions de forme : concertation insuffisante, absence de référence au PNM alors que la réserve est incluse dans son

.../...

Édito (suite)

territoire, opacité des liens entre l'Etat et le gestionnaire (l'association écologiste SEPANSO). Sur le fond, plusieurs intervenants, les maires, mais aussi les représentants des professionnels et des usagers, ont rappelé que le Bassin bénéficiait déjà de nombreuses mesures de protection et que ses habitants comme leurs représentants étaient très attachés à la défense de l'environnement.

Il est temps que la Réserve s'engage dans une véritable politique de partage entre les trois

usages que sont la protection de la nature, l'ostréiculture et la présence humaine.

Je terminerai en souhaitant vous retrouver enfin face à face lors de notre assemblée générale le **samedi 7 août** ; en vous rappelant que la force d'une association telle que la nôtre repose sur le nombre de ses adhérents, et enfin en vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour le Conseil d'Administration de l'ADPPM,

Le Président,

Jean-Pierre Volmer

La vie au Pyla



Le Conseil de Quartier - Alexandra Cooren-Cohen

Le conseil de quartier du Pyla s'est rassemblé le 5 novembre 2021.

Rappelons que ces Conseils, au nombre de six à La Teste, sont composés de trois « collèges » : cinq personnes qualifiées désignées par M. Le Maire, cinq représentants des associations locales, et cinq volontaires tirés au sort. Ils ont deux élus comme président et vice-président.

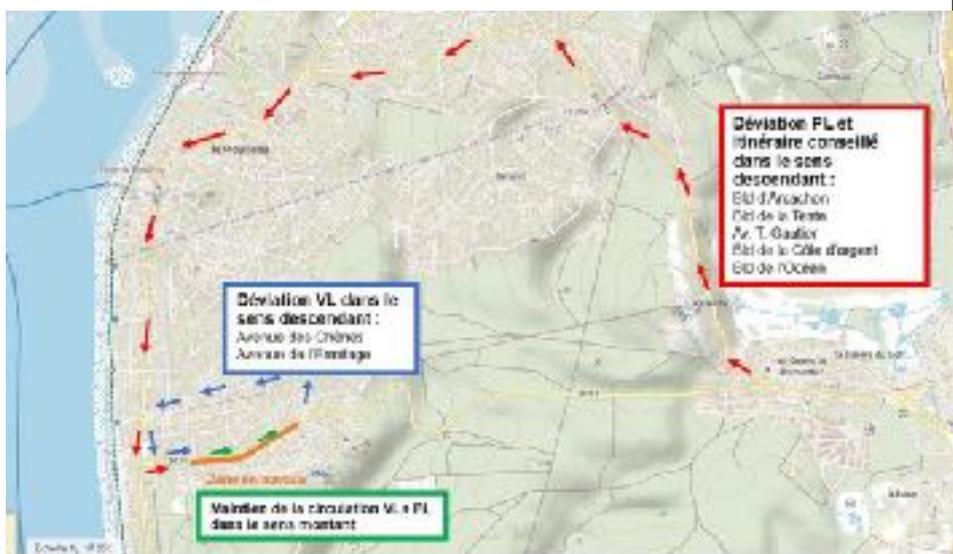
Le principal sujet abordé a été l'avenir de **l'ancienne école Jacques Gaume**, qui est aujourd'hui un centre de loisirs, utilisé les mercredis durant l'année et en semaine pendant les vacances scolaires.

La mairie souhaite transférer les activités du centre à la plaine des sports de la Teste en 2023-2024.

Quel avenir pour ce bâtiment de 1000 m², constitué d'une partie moderne en excellent état et d'une autre plus ancienne ?

Le maire, Patrick Davet et son adjoint Eric Bernard nous ont donné rendez-vous sur place pour une visite des lieux. À ce jour, la mairie écarte toute idée de projet hôtelier et axe sa réflexion sur la création d'un « Tiers lieu ». Un espace où le travail se mélange à d'autres aspects de la vie en collectif afin de développer le « faire ensemble » et de retisser les liens – espace de Coworking, espace associatif ou encore artistique, hébergement de start up etc...

Parmi les autres sujets abordés : Les travaux de l'Avenue Louis Lignon. La phase 2 a débuté en octobre et s'achèvera au printemps. Le 3^{ème} et dernier tronçon devrait être réhabilité entre septembre 2022 et avril 2023.



Conseil de quartier - suite

Sur la partie Sud, se trouveront la piste cyclable et les places de stationnement et sur la partie Nord, un large trottoir.

Ce dernier fait par ailleurs l'objet d'une pétition des riverains concernant le revêtement. Il est en effet prévu d'utiliser pour lier les granulats, comme pour les cheminements de la Place du Sémaphore, du Bioklair, liant d'origine végétale issu des résidus de fabrication du papier et fabriqué par Smurfit à Biganos. Ce système a le double avantage d'être moins polluant, et perméable aux eaux de pluie. Certains résidents du Boulevard s'opposent à son utilisation, en raison de sa couleur notamment, différente de celle des autres revêtements.

Le chantier pose par ailleurs le problème de la vitesse dans les allées du Pyla. L'itinéraire de délestage mis en place augmente les flux sur les avenues des Chênes, des Ajoncs et de l'Ermitage, et des dispositifs ont été mis en place pour limiter la vitesse des véhicules en transit.

L'ensablement des plages du Pyla piloté et financé par le SIBA est prévu en février 2022. (Lire ci-dessous)

Une étude est en cours sur la **réhabilitation des épis** ainsi que sur le musoir de la Corniche.

Deux services de **transport à la demande** (TAD) vont être mis en place en avril 2022.

L'un pour les seniors et les personnes à mobilité réduite. Ces navettes, qu'il faudra réserver 2 heures à l'avance, viendront vous chercher à votre domicile et vous amèneront au lieu voulu. Les tarifs fixés par la mairie sont de 2€ pour les seniors, 1€ pour les PMR et de 2.50€ en tarif de nuit.

L'autre TAD est un service « d'arrêt à arrêt », qui s'adresse à tout le monde. Il fonctionnera de 19h30 à 23h30 toute l'année et jusqu'à 3h du matin le samedi soir et durant toute la période estivale. Il permettra aux jeunes et moins jeunes de profiter des lieux festifs sans avoir à utiliser leur voiture.

À l'automne a été installée sur le rond-point du Bois de Rome, la **sculpture de l'artiste basque Casto Solano**. Commande faite par l'ancien maire Jean-Jacques Eroles. Cette œuvre de 7 mètres de haut, qui représente le visage d'une femme cheveux au vent ne fait pas l'unanimité, que ce soit du côté des habitants ou de celui de l'équipe municipale actuelle, qui déplore son coût.

Le chantier de la Dune

Lancé cet automne, la rénovation de l'espace d'accueil du site de la Grande Dune est en cours. Le village de cabanes, qui datait de 1978, démonté, va laisser place à des installations plus modernes. L'accueil et la circulation des piétons et cyclistes doivent être améliorés, ainsi que la circulation des voitures sur le parking.

L'expérience de mise en place d'un parking de délestage au Parc des Exposition, avec une navette dédiée, a démarré à l'été 2021 et sera reconduite, avec une meilleure information en amont.

Huit cabanes accueilleront les nouveaux commerces, dont les dossiers auront été sélectionnés par les gestionnaires du site. Qualité et sensibilisation à l'environnement sont les maîtres-mots du projet, qui vise le label « Grand Site de France ».

À noter que l'Inventaire National du Patrimoine Géologique a identifié le « Système des passes du bassin d'Arcachon, avec les bancs de sable, la dune du Pilat et la forêt domaniale de la Teste » comme **géosite à fort intérêt patrimonial** pour son « intérêt géomorphologique fort, et la dynamique sédimentaire qui présente un intérêt pédagogique pour la compréhension de la formation du système dunaire de la côte aquitaine ».

La rareté de ce géosite naturel en fait un pôle d'attraction touristique : il est cependant évalué par l'Inventaire National comme étant en bon état de conservation, malgré ses deux millions de visiteurs par an.

Signalons enfin que sur les huit cabanes du futur village, trois n'ont pas encore trouvé preneur.

Les travaux devraient être terminés en mars 2023.

Faut il fermer la piste 214 ?



La piste 214 est bien connue des Pylatais. Elle fut initialement créée en 1950 sur décision de la DFCI (Défense Forestière contre l'Incendie). Elle prend son départ route de Cazaux, en face du parking du zoo, et serpente entre les vieux pins de la Forêt Usagère avant de déboucher sur la route de Biscarosse peu avant l'entrée du camping de la Forêt.

Côté route de Cazaux, elle longe l'émouvante nécropole du Natus, où reposent sous un tertre plusieurs centaines de soldats originaires de divers pays africains, venus combattre en France pendant la Première Guerre Mondiale. Le Camp du Courneau,

qui fonctionna tout près de là de 1916 à 1919, accueillait ces soldats pour « hivernage », et les maladies, notamment pulmonaires, y firent des ravages. La nécropole rassemble les corps des soldats qui y décédèrent. Quelques Russes et Américains (qui ont droit à une stèle particulière) y reposent également.

En fort mauvais état, trouée de nids de poule, la piste est restée confidentielle jusqu'à l'avènement de Waze et autres applications cartographiques, qui en firent un itinéraire bis pour rejoindre les plages océanes ou la Dune du Pilat. C'est ainsi qu'elle connut des bouchons mémorables, alors que ses bas-côtés pourtant fort peu stabilisés servaient de parking pour les malchanceux refoulés du parking de la Dune (ou trop avarés pour déboursier quelques euros...) et ignorant le parking de délestage mis en place cet été au Parc des Expositions.

Outre son état, la piste pose problème du fait de son rôle crucial d'accès pompier en cas d'incendie ou d'accident, notamment dans les campings. C'est un des aspects de la problématique de la fréquentation de la Dune.

Une réflexion a été lancée par la municipalité pour envisager son devenir, dans un cadre réglementaire complexe. Hors saison et grands weekends, cependant, elle offre un superbe parcours à bicyclette et un accès privilégié aux belles forêts qui nous entourent.

Ensablement

Au Cap Ferret

Le Conseil de Gestion du Parc marin a donné un avis favorable le 3 décembre au programme décennal d'ensablement des plages du Cap Ferret. Le projet, dont le SIBA est maître d'oeuvre, concerne la face interne du Cap, de Jane de Boy à la racine du Mimbeau.

Ce sont environ 27000 m³ de sable qui vont venir annuellement recharger les plages.

Les travaux se feront de deux manières : par terre et par mer.

Par terre, le sable sera prélevé sur les plages excédentaires et viendra recharger celles qui sont déficitaires. Le transport aura lieu par camion. Le Parc Marin demande une surveillance des véhicules de façon à éviter tout rejet d'essence ou d'huile dans l'environnement.

Par mer, la drague du SIBA prélèvera, en trois

campagnes sur chaque site, quelque 68000 m³ de sable dans le chenal du Pout et le banc de sable de la Vigne. Les opérations se feront à des dates et dans des conditions de marée telles qu'elles causent le moins de dérangement possible à l'avifaune. Les études d'impact ont montré que dans des zones naturellement mobiles, pauvres en biodiversité, les effets sur les espèces présentes sont minimes et limités dans le temps



Ensablement - Au Pyla

Un appel d'offre est sur le point d'être lancé pour sélectionner la drague qui viendra en 2022, comme toutes les années paires, recharger en sable les plages du Pyla. Les opérations auront lieu avant le premier mars, date de l'entrée des seiches dans le Bassin. Ce sont 150000 m3 de sable qui viendront engraisser nos plages, bien dégarnies depuis les tempêtes du printemps dernier, de la Corniche au Cercle de Voile. La ville d'Arcachon profitera de la présence de la drague pour recharger ses plages, à la hauteur de 25000 m3.



Signalons que la commune de La Teste a pris une option pour 20000 m3 de sable supplémentaires, à placer au nord du Cercle de Voile et jusqu'au Moulleau. Chaque campagne fait l'objet d'études d'impact, réalisées par la Station Marine d'Arcachon. Comme au Cap Ferret, le dérangement pour les espèces est jugé minimal.

Ces travaux d'entretien font suite au « grand projet d'ensablement » porté et en partie financé par le Syndicat des Riverains. 2 millions de m3 de sable avaient en 2003 redonné aux plages du Pyla un aspect qu'elles avaient perdu depuis bien longtemps. Le projet était

notamment défendu par notre administrateur, Lionel Lemaire.

Urbanisme

Le SCoT

Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) est un document essentiel, dont une première version avait été attaquée et annulée en 2015 par le Tribunal Administratif car trop consommatrice d'espaces naturels. Une nouvelle version est toujours en cours d'élaboration par le Sybarval, syndicat intercommunal fédérant les 17 communes du Bassin d'Arcachon.

Il s'agit de s'attaquer, en amont des décisions, au calcul de la consommation d'espace, à l'adaptation au changement climatique, aux mobilités, et à la transition énergétique.

Suite à des rappels à l'ordre des services de l'État, la rédaction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été lancée en septembre 2020. Un document d'orientation et d'objectifs (DOO) doit suivre. Le SCoT pourrait être approuvé en 2023.

Les conteneurs de la discorde - Christophe Wignolles

Au cours de l'été 2018, l'équipe municipale précédente a décidé, sans concertation et malgré l'opposition de notre représentant en conseil de quartier, d'installer près de la mairie annexe du Pyla, 2 bacs en métal pour récolter et recycler les verres.

Dès l'installation, ces bacs ont fait l'objet d'un débat houleux lors de notre Assemblée Générale, et d'une pétition menée par nos membres, remise au maire pour le retrait de ces bacs.

Force est de constater que depuis, rien ne s'est malheureusement passé !! Le voisinage de la mairie annexe, qui subit déjà les nuisances nocturnes de l'Hermitage, subit maintenant un bruit régulier pendant la journée... et toutes les nuisances qui vont avec :

stationnement irrégulier, bruit, odeur, saleté, déchets, camion benne...

Certains riverains, ainsi que le bureau de l'ADPPM ont régulièrement échangé avec la mairie, mais aucune solution pérenne n'est proposée pour retrouver le calme du quartier. Des propositions ont été faites pour retirer ou déplacer les conteneurs, ou déjà réduire les nuisances (horaires, isolation visuelle et sonore, interdiction aux professionnels) ... mais à ce jour, aucune n'a été retenue et aucune amélioration n'a été constatée.

Sans contester l'enjeu écologique et la nécessité du tri sélectif, il ne faut pas que ce soit au détriment de la qualité de vie des résidents de ce quartier, déjà bien chahutés par les nuisances de la vie nocturne.

Nous continuerons les échanges avec l'équipe municipale actuelle pour demander une action rapide pour le retrait et déplacement de ces bacs ... et pour retrouver le calme d'antan.

La réhabilitation des friches ostréicoles se poursuit

Grand chantier lancé en 2018, la réhabilitation des quelque 1000 ha de friches ostréicoles du Bassin d'Arcachon se poursuit. Ces parcs abandonnés depuis 50 ou 60 ans, sans que le matériel en ait été retiré, se sont transformés avec le temps en récifs d'huitres sauvages qui phagocytent les ressources alimentaires des autres espèces, et modifient les fonds et les courants.

Pour les réhabiliter, il faut d'abord retirer les tables métalliques et les poches d'huitres abandonnées, qui

sont ramenées à terre et valorisées. Une dameuse broie ensuite les huitres et leurs coquilles, permettant, on l'espère, de restaurer les vasières d'origine. Expérimenté aux Jacquets, le travail se poursuit avec l'appui du PNM et la maîtrise d'oeuvre du Siba sur les bancs du Bourrut, du Tes et des Moussettes. Ce sont à terme 75% des friches ostréicoles du Bassin qui devraient être traitées.

La commune de Lège Cap Ferret est également concernée, avec un projet de réhabilitation de 31000 m2 autour de la Pointe aux Chevaux et de Grand Piquey.



Plan de gestion : la RNN va devoir revoir sa copie

Fonctionnant de façon totalement irrégulière sans plan de gestion depuis 2006,

la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin a enfin proposé à l'examen du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin une version 2021-2030 de ce document essentiel.

À l'examen, on constate immédiatement que dans l'esprit comme dans la lettre, le texte est dans la droite ligne du décret de 2017, qui réduisit déjà de façon considérable les possibilités d'accès au Banc d'Arguin : il pose le double axiome d'une « naturalité » essentielle du banc de sable, et de sa « surfréquentation ». Fait encourageant cependant, l'avis favorable espéré par les responsables de ce plan de gestion lors de la réunion le 3 décembre leur a été refusé. Le document a en effet reçu une écrasante majorité d'avis négatifs, signe que la gestion de la Réserve par la SEPANSO est loin de faire l'unanimité.

En cause tout d'abord, l'arrivée tardive de ce document de 310 pages, dont la plupart des membres du Conseil de Gestion n'avaient pas eu le temps de faire un examen approfondi.

Une « Journée d'information et d'échanges » avait bien eu lieu le 27 septembre, mais uniquement pour les membres du Comité Consultatif de la RNN. Le plan de gestion avait alors été présenté comme en cours de rédaction.

Une première partie du texte, dite **État des lieux**, consiste en une série d'études géographiques, historiques et scientifiques du site de la RNN, définissant le cadre de la problématique. Une deuxième partie, dite **Gestion de la Réserve naturelle**, définit les objectifs à atteindre, diversement évalués, les moyens dont il faut se doter, et les critères de mesure des résultats à obtenir. Ce sont des pages et des pages de tableaux en style administratif, d'où émerge parfois une pépite compréhensible.

Le fil directeur qui sous-tend les analyses est cependant bien clair : c'est l'axiome de la « surfréquentation », à réduire par tous les moyens.

Pourtant le comptage des bateaux présents dans la RNN, effectué par la SEPANSO, à manier certes avec précaution, fait état pour la période juin/septembre 2020 d'un nombre journalier médian de seulement 146 bateaux... Si l'on tient compte du fait que certains ne font que pêcher dans les passes, ou passer sans accoster, on est loin des foules déchaînées évoquées en creux par le gestionnaire.

On cherchera en vain une évaluation des méthodes et des résultats du gestionnaire historique, la SEPANSO. La montée en puissance des prédations par les milans noirs et les goélands, la disparition des sternes, toujours en vedette dans les photos malgré leur absence depuis 2019, les « bienfaits » des contraintes mises en place depuis le décret de 2017 ne sont pas abordés, sinon pour noter l'augmentation exponentielle des infractions.

Dans les objections exprimées par les délégués du PNM lors de la réunion, on notera pêle mêle : l'absence de concertation, l'absence d'intérêt pour le milieu marin, la nécessité d'un partage équitable entre les usages, l'absence de bilan de l'action de la SEPANSO, les recommandations illisibles, l'attachement des habitants du Bassin pour le site et leur respect de son environnement, la non-prise en compte des levées de bouclier qui ont eu lieu depuis 2017.

Un extrait particulièrement parlant :

Mise en oeuvre de mesures de régulation de la fréquentation et de priorisation des différents usages au regard de leurs incidences.

Ce plan de gestion propose, à compter de sa validation, de tester des mesures à mettre en place pour améliorer la quiétude du site :

- L'interdiction des jets ski dans la réserve

;

- L'instauration d'une journée de quiétude des îlots par semaine de mi-mai à mi-septembre : interdiction de débarquement et de mouillage, interdiction de la navigation à moins de 300 m des bancs émergés ;

- La mise en place de mesures visant à limiter la fréquentation de la plaisance (corps morts limités, carte d'accès à la réserve, ...) ;

- La priorisation de l'accès à la réserve en fonction de la « propreté » du mode de propulsion.



Notons que le 3e point interdirait tout accès aux passes, et donc toute entrée ou sortie du Bassin d'Arcachon....

Tout est dit...

À la suite de la réunion, le sous préfet, Ronan Léaustic, a pris l'engagement d'organiser une concertation élargie, pour que le document soit amendé. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

La RNN du banc d'Arguin : une absurdité punitive



Les bancs de sable qui constituent la RNN du Banc d'Arguin n'ont jamais été une zone de « naturalité » au sens où « la terre et sa communauté de vie ne sont point entravés par l'homme, où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur de passage » (Wikipedia). Depuis qu'ils existent, en effet, ces bancs de sable sont un abri pour les navires, une zone de chasse et de pêche, un lieu de détente, et depuis les années 60 une zone propice à l'installation de parcs à huîtres. Il s'ensuit que ce que le décret de 2017 et le nouveau plan de gestion de la RNN comptent instaurer en éliminant la présence humaine est ni plus ni moins un « retour vers le futur », la fabrication et l'idéalisation d'un passé fictif : une transformation du banc d'Arguin en ce qu'il n'a jamais été.

On pourrait comprendre le désir de préserver une flore et une faune particulières, en tant qu'un territoire leur offre un espace qui ne se retrouve pas ailleurs. Ce n'est certainement pas le cas des bancs de sable de la RNN. La flore qui s'y est installée, avec son cortège de cakilier, d'euphorbe, de gourbet, de pourpier, de panicaut, de liseron, de criste marine et de linaira à feuilles de thym, se retrouve sur tout le littoral, de la pointe du Médoc à la frontière sud des Landes.

Quant à l'avifaune, il faut distinguer entre deux rôles remplis par nos bancs de sable.

Ils servent tout d'abord en hiver d'abri de passage pour les oiseaux en migration, fonction dans laquelle ils sont évidemment à cette saison peu dérangés par les visiteurs.

Au printemps et jusqu'à mi-juillet, certaines espèces d'oiseaux y nidifient, ou nidifiaient. À l'examen des chiffres même du questionnaire, on est obligé de convenir que les oiseaux y trouvent des conditions bien plus difficiles qu'ailleurs. Les sternes, harcelés par les prédateurs des milans noirs et goélands, ont jeté l'éponge et nidifient désormais à

Noirmoutier en Bretagne. Par ailleurs, les bancs de sable exposés aux intempéries conviennent particulièrement mal aux petits oiseaux comme le gravelot à collier interrompu, dont les oeufs sont chaque année perdus, car recouverts de sable par les tempêtes. Les grandes marées, les périodes de pluie et de vent plus violents que sur le littoral, sans parler des prédateurs des autres oiseaux, mettent à mal les couvées, bien davantage que dans les dunes du littoral, plus abritées. Et l'isolement des îlots sableux les mettent hors de portée des batraciens et lézards, et évidemment des mammifères, en dehors des occasionnelles visites de sangliers venus à la nage se repaître d'oeufs, ou du rare séjour d'un phoque.

S'agissant des zones littorales et des lagunes, elles sont similaires quant à leur faune et leur flore à celles que l'on trouve sur de bien plus vastes étendues dans l'intra bassin.

Tout ce biotope est particulièrement résilient : les récents travaux de l'ONF sur le flanc de la dune des Gaillouneys ont montré avec quelle rapidité le cortège végétal pouvait s'installer, en présence et avec l'assistance de l'homme.

Notons également que sur les côtes du Médoc comme des Landes l'isolement des dunes leur assure l'absence de présence humaine sur de vastes étendues ; et au sud de la Salie, d'immenses espaces de dunes et de littoral semblables à ceux des bancs de sable se trouvent de facto protégés par leur inclusion dans un terrain militaire.

Choisir de sanctuariser, dans une zone densément peuplée, un site si célèbre, hautement visible, parfaitement accessible, et à fort enjeu économique et touristique, qu'il s'agisse de l'ostréiculture, de la plaisance, ou des simples visiteurs, relève de l'absurdité punitive.



Notre ami Raymond Bravard nous a quittés le 5 septembre. Il faisait depuis les années 90 la liaison entre l'ADPPM et le Golf d'Arcachon, nous tenant informés au fil de l'eau de ses différents projets d'extension.

Fils d'un médecin militaire, Raymond était né en Indochine en 1924, et passa toute sa jeunesse « aux colonies », en Indochine et aux Îles Marquises.

Il fit ses études en métropole, d'abord au Lycée Montaigne à Bordeaux, puis à Science Po Paris, avant d'intégrer l'École Nationale de la France d'Outre-Mer. Il ne souhaitait pas cependant rester dans l'administration, mais démissionna pour entrer à la Banque d'Indochine, ce qui lui permit de retourner en Extrême Orient. Il occupa de nombreux postes à Djibouti, en Éthiopie, à Londres, Singapour, Hong Kong,



Pondichéry, Beyrouth ... Il participa dans les années 80 à l'aventure de la Banque franco-saoudienne, dont il accompagna le succès fulgurant, ce qui lui valut une mention dans le Monde, qui saluait le rôle essentiel de Raymond Bravard, le « baroudeur »

Ayant pris ensuite sa retraite, il se retira au Pyla dans les années 90, et participa activement à la vie locale, comme trésorier du Golf d'Arcachon, administrateur de l'ADPPM, et brideur au club du Pyla.

Nous gardons de lui le souvenir d'un homme efficace, courtois, et plein d'humour.

Il laisse outre son épouse, Simone, deux filles, cinq petits-enfants, et six arrière-petits-enfants.

Nos pensées vont à sa famille.

Merci à son petit-fils Hedi Aoudj, qui nous a fourni ces informations.



Suivez l'ADPPM sur les réseaux sociaux ! Pour rester informés en temps réel de l'actualité pylataise, connectez vous sur Facebook :

<https://www.facebook.com/search/top?q=adppm>

et sur Instagram :

<https://www.instagram.com/adppm.asso/>

Association de défense et de promotion de Pyla sur Mer

Composition du bureau:

Président: Jean-Pierre Volmer.
Vice-président: Hugues Legrix de la Salle, Thierry Lataste
Trésorier : Didier Masson
Secrétariat: Anne-Lise Volmer, Christophe Wigniolle

Dir. de la publication: Anne-Lise Volmer

Courriel : adppmpyla@gmail.com
Site Internet: <https://www.adppm-asso.fr>

Pour accroître et garantir notre efficacité, nous avons besoin de votre adhésion.

Pour adhérer à l'ADPPM, envoyez votre cotisation à
ADPPM BP 80513 - 33164 La Teste CEDEX

Adhérents : 30 € - Membre associé (même adresse au Pyla) : 5 €

Vous pouvez adhérer par Internet en vous connectant sur:

<https://www.helloasso.com/associations/adppm/adhesions/adppm-adhesion-2022-2>

Conseil d'Administration:

Sandrine Anselme — Adrien Bonnet - Claude Brondes - Alexandra Cooren-Cohen - Max Esparza - Pierre Gauthier - Samuel Guillon - Nicolas Gusdorf - Thierry Lataste - Hugues Legrix de la Salle - Lionel Lemaire - Didier Masson - Sylvie Rojon-Kern - Anne-Lise Volmer - Jean-Pierre Volmer - Christophe Wigniolle